

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame LEMOINE (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame THOMAS (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Madame CARTA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur VANDENDOOREN*).

Absents excusés : Madame ATTEN, Monsieur TONNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VANDENDOOREN.

DELIBERATION N° 18 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION/CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT À DENAIN - Modifications de marché des lots 4 (*Serrurerie/Métallerie*) et 9 (*VRD/Espaces verts*).

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre de l'opération de rénovation/reconstruction du groupe scolaire Berthelot, des modifications de marché sont nécessaires pour deux des lots du marché de travaux.

Considérant que ces deux modifications de marchés portent sur des contrats conclus en procédure adaptée, non soumis à avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Code Général des Collectivités Territoriales (*L1414-4 du CGCT*) n'impose pas un avis préalable de cette commission avant d'appeler l'assemblée délibérante à statuer sur ces modifications.

Ces deux modifications de marchés entraînant une augmentation du montant des contrats initiaux de plus de 5%, leur conclusion n'entre pas dans les délégations d'attributions du Conseil Municipal faite au Maire (*Délibération n° 7 du 28 mai 2020*) et relèvent donc de la compétence du Conseil.

A - Modification de marché n° 2 pour le contrat n° 2021-51 – Rénovation/Construction du groupe scolaire Berthelot - lot 9 VRD/Espaces verts.

Le marché de travaux de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot – lot 9 VRD/espaces verts n° 2021-51 a été attribué à la société TMG par décision n° 2021-63/COI du 4 août 2021 et notifié le 6 septembre 2021 pour un montant de 336 000,00 € HT soit 403 200,00 € TTC.

1 - Rappel du contenu de la première modification de marché.

Une première modification de marché a été actée par décision n° 2022-55/COI du 21 avril 2022. L'opération de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot est divisée en deux phases. Une première phase correspondant à la construction neuve d'une nouvelle aile, qui sera livrée été 2022, et une seconde phase correspondant à la rénovation des locaux existant qui débutera au second semestre 2022.

Afin de permettre la gestion d'arrivée différenciée des élémentaires et des maternelles après la livraison de la phase 1 et pendant les travaux de la phase 2, il a été décidé sur demande des usagers de l'école de réaliser un second accès à la cour côté rue des étoiles en traversant le city stade.

Les travaux consistent en la réalisation d'une allée en enrobé de 2,5 m de large longeant la salle de motricité, et permettant un accès depuis la rue des étoiles.

Cette première modification introduisait une plus-value de 6 032,77 € HT, soit 7 239,32 € TTC (soit +1,8% du montant du marché).

2 - Modification de marché n° 2 – Réalisation d'un parvis en enrobé coloré.

Une seconde modification de marché est proposée pour modifier le parvis du groupe scolaire.

Le programme initial prévoyait que le parvis devant l'école serait fermé à la circulation. La surface du parvis était traitée en enrobé noir avec des lignes peintes.



Suite aux échanges avec les utilisateurs, il est proposé de rendre l'espace public à la circulation. Le parvis sera fermé à la circulation uniquement pendant les heures d'entrée et de sortie de l'école, et sera ouvert en sens unique le reste du temps.

.../...

Cette modification impose de revoir l'aménagement de l'espace public pour rendre le parvis circulable et conforme au Code de la route. Un enrobé clair sera réalisé pour matérialiser la zone du parvis, 2 bornes escamotables seront installées pour établir un contrôle d'accès. Le surplus de trottoir sera transformé en zone plantée en continuité avec les traitements côté parking et dépose minute.



Après soustraction des moins-values, ces travaux représentent une plus-value de 46 153,49 € HT, soit 55 384,19 € TTC.

Le total des modifications de marché n° 1 et 2 équivaut à 15,5 % du montant du marché initial. Ces modifications correspondent à des modifications de marché non substantielle autorisée par l'article R 2194-7 du Code de la Commande Publique.

Le nouveau montant du marché 2021/51 est de 388 186,26 € soit 465 823,51 € TTC.

B - Modification de marché n° 1 pour le contrat n° 2021-64 - Rénovation/Construction du groupe scolaire Berthelot – lot 4 Serrurerie/Métallerie.

Le marché de travaux de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot – lot 4 Serrurerie/Métallerie n°2021-64 a été attribué à la société BATIFER par décision n° 2021-110/COI du 29 octobre 2021 et notifié le 10 novembre 2021 pour un montant de 56 073,00 € HT soit 62 287,60 € TTC.

La réalisation d'une allée offrant un accès à la cour depuis la rue des étoiles pour la gestion des arrivées différenciées des élémentaires et maternelles après la livraison de la phase 1 et pendant les travaux de la phase 2, nécessite l'ajout d'un portail afin d'en fermer l'accès.

Cette modification de marché prévoit la réalisation et pose d'un portail deux vantaux avec un passage libre de 2,5 m, permettant également un accès à la cour pour les véhicules d'entretien.

Cela représente une plus-value de 6 250 € HT soit 7 500 € TTC.

.../...

Cette modification de marché équivaut à 11,15 % du montant du marché. Cette modification entre dans le cadre des modifications de marché de faible montant autorisé par l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le nouveau montant du marché n° 2021-64 est de 62 323 € HT, soit 74 787,60 € TTC.

Il est demandé à l'Assemblée :

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à rédiger et signer la modification de marché n° 2 pour le marché 2021/51 de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot – lot 9 VRD/espaces avec la société TMG, relative à ces travaux supplémentaires et tout document afférent à cette affaire.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à rédiger et signer la modification de marché n° 1 pour le marché 2021/64 de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot – lot 4 Serrurerie/Métallerie avec la société BATIEFER, relative à ces travaux supplémentaires et tout document afférent à cette affaire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....